NOUVELLE SÉRIE }
No 63 }

MANDEMENT

ANNONÇANT L'ÉRECTION DE LA PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU GOLFE ST LAURENT.

JEAN LANGEVIN

par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, Evêque de St Germain de Rimouski.

Au Clergé et aux Fidèles de la nouvelle Préfecture Apostolique du golfe St Laurent,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Nous venons de recevoir, Nos Chers Frères, par l'intermédiaire de notre vénéré Métropolitain, un Décret pontifical, daté du 15 juin dernier, qui érige en Préfecture Apostolique, non seulement tout le territoire sur la Côte Nord du fleuve et du golfe St Laurent compris jusqu'à présent dans le diocèse de St Germain de Rimouski, depuis la Rivière Portneuf jusqu'au Blanc-Sablon, mais encore le vaste pays qui s'étend de la *hauteur des terres* au nord du dit territoire jusqu'au détroit d'Hudson. Nous avons reçu en même temps le Rescrit qui nomme premier Préfet Apostolique du golfe St Laurent le Très Révérend Monsieur FRANÇOIS XAVIER BOSSÉ, curé de St Patrice de Douglastown.

Depuis longtemps, N. C. F., sentant notre impuissance à vous desservir convenablement, tant à cause de l'éloignement des lieux que par rapport aux difficultés de communication en toute saison, principalement de l'automne au printemps, Nous soupirions après le moment où vous pourriez avoir, résidant au milieu de vous, un premier Pasteur qui exercerait sur les différents postes disséminés sur ces deux cents lieues de côte, une vigilance constante, et auquel vous pourriez conséquemment recourir plus facilement pour tous vos besoins spirituels. Le Saint-Père vient enfin de combler nos vœux, en Nous déchargeant d'un fardeau trop lourd pour nos épaules, et en confiant le soin de vos âmes à un prêtre zélé, plein de santé et de dévouement, aguerri à toutes les fatigues de missions pénibles.

C'est donc aujourd'hui la dernière fois que Nous nous adressons à vous comme votre Evêque : désor-

mais vous serez confiés à la sollicitude pastorale de votre Préfet Apostolique. En prenant ainsi congé de vous, excellents Missionnaires, soit séculiers, soit réguliers, laissez-Nous vous dire combien, pendant les dernières quinze années, Nous avons admiré le courage et l'abnégation avec lesquels vous avez rempli votre laborieux et souvent dangereux ministère sur ces rives isolées de notre grand fleuve. Nous prions humblement le Maître de la vigne de vous récompenser de vos courses apostoliques et de toutes les privations auxquelles vous avez été exposés.

Quant à vous, Fidèles de toute origine et de toute langue, qui habitez ou qui visitez ces plages lointaines, Nous implorons du Seigneur pour vos familles et vous-mêmes les grâces les plus abondantes, dans l'ordre temporel et surtout au spirituel. Nous continuerons à faire mémoire de chacun de vous dans nos faibles prières et au Saint Autel.

C'est à partir du huit septembre prochain, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, que Nous cesserons d'exercer à votre égard la charge pastorale et que vous passerez sous la juridiction de votre digne Préfet Apostolique. Vous lui témoignerez sans cesse le respect, la docilité et l'affection dont vous Nous avez donné tant de marques, et vous réjouirez son cœur par votre fidélité à suivre ses avis et à marcher dans la voie qu'il vous indiquera.

Nous vous bénissons pour une dernière fois au Nom du Père, et du Fils et du St. Esprit. Ainsi-soit-il.

Sera le présent Mandement lu dans toutes les églises et chapelles de la nouvelle Préfecture Apostolique à la première mission qui s'y donnera après sa réception.

Donné à St. Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seiug et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, ce vingt-huitième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-deux.

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski

Par Monseigneur,

C. A. Carbonneau, Chan.,

Secrétaire.